

FAIRE No 33 - REORGANISATION DU SERVICE DE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE DE SAINT-DENIS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Soucieuse de la qualité du cadre de vie de ses administrés, la Municipalité a adopté depuis quelques années une politique de propreté.

Afin d'améliorer les conditions d'hygiène à Saint-Denis, la première mise en oeuvre de cette politique a été d'instituer la mécanisation de la collecte des ordures ménagères et la mise à disposition des habitants de récipients hermétiques.

Il serait souhaitable que les efforts entrepris en la matière s'étendent, afin de rendre l'environnement plus attrayant.

Je vous propose donc de poursuivre cet effort, en l'appliquant au nettoyage de la ville.

Cette action se doit d'être rationnelle et efficace. Un des moyens d'y parvenir consiste à confier à une entreprise spécialisée, dotée de matériels de balayage et d'arrosage à haute performance, l'exécution de cette tâche partout où cela est possible.

A cet égard, les Services Techniques municipaux ont élaboré un Cahier des Charges fixant les obligations du prestataire de service.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'adopter ce projet ;
- d'approuver le Cahier des Charges correspondant ;
- de m'autoriser :
- * à lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées ;
- * à signer un contrat de concession avec l'entreprise ayant présenté la meilleure offre.

Je mets la question aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

Conseil Municipal du 24 mars 1988

Affaire n° 33

**MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission du Cadre de Vie

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la propreté de la ville.

Elle émet un avis favorable.

Commission des Finances

Le coût annuel de cette opération est estimé à 1 800 000 F.

La Commission est favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Il s'agit davantage -non pas de la collecte des ordures ménagères- du balayage mécanique.

Y a-t-il des intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.